

Compte-rendu du Conseil syndical**du 08 juillet 2020**

L'an deux mille vingt le 08 juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire (pendant le période d'état d'urgence), à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Les dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été prises pour faciliter cette réunion.

Chaque élu a pu détenir deux procurations au lieu d'une et les conditions de quorum étaient assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres était requise.

Présents (21) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard GROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean-Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, ~~Sylvain FOURNIER~~, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, ~~Yveline LIMODIN~~, ~~Jean-Luc LORiot~~, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (7) :

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET-CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean-Luc LORiot à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

Absent excusé : /**Conseil de développement territorial :**

~~Éric MARTINEAU~~, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.~~

Ordre du jour :

1	DELIBERATIONS	4
1.1	Renouvellement du contrat de travail de Sophie Rychlicki	4
1.1	Renouvellement du contrat de travail d'Anaïs Le Roi	4
1.2	Avenant aux conventions du service de Conseil en Énergie Partagé	5
1.3	Energie-climat : avenant au marché du Programme d'Intérêt Général pour la Rénovation Énergétique	6
1.4	Appel à manifestation d'intérêts : Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires	6
1.5	Demande de subvention LEADER « Malices au Pays 2020 »	8
1.6	Demande de subvention LEADER « Animation du programme LEADER pour 2020 »	9
1.7	Demande de subvention LEADER « Animation du Plan Climat pour le Pays Vallée du Loir 2020 »	10
1.8	Demande de subvention LEADER « Animation du CIAP 2019-2020 »	11
1.9	Demande de subvention LEADER « Fête des lumières 2020 »	12
1.10	Demande de subvention au titre du CLEA pour les actions éducatives 2020-2021	13
1.11	Délibération relative au soutien financier du PETR envers deux associations du territoire	13
2	INFORMATIONS	14
2.1	FestiLoir édition 2020	14
2.2	Visites estivales du Pays d'art et d'histoire	17

2.3	Accueil du doctorant à compter du 01 septembre 2020	17
2.4	Energie-Climat : Le service CEP dans une brochure ADEME Internationale	18
2.5	Proposition d'une date pour l'installation du futur Conseil syndical	18
3	QUESTIONS DIVERSES	19

Validation du procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 27 février 2020.

Madame Nadine Grelet-Certenais est nommée secrétaire de séance.

1 DELIBERATIONS

Alors qu'il était proposé de délibérer sur la création d'un poste de catégorie A - grade attaché territorial – indice minimal 500, pour permettre l'occupation du poste de direction (entre autres missions), cette même délibération a été retrouvée depuis le 08 juillet, dans les archives du Pays. La création de ce poste a été faite par délibération du 16 janvier 2008.

La délibération n°1 soumise aux membres du Conseil syndical lors de la séance du 08 juillet dernier est donc nulle et non avenue. Cette dernière n'a donc pas été envoyée à la Préfecture et soumise au contrôle de légalité.

Le sujet du renouvellement du contrat de travail de Sophie RYCHLICKI, recrutée le 03.11.2014 et qui déjà a eu 2 CDD d'une durée de 3 ans chacun sur le grade d'attaché territorial, a cependant fait l'objet d'un échange en séance.

S. RYCHLICKI occupe aujourd'hui le poste de Direction en charge du Schéma de cohérence territoriale et des politiques contractuelles. Elle est contractuelle.

Il a été approuvé par le Conseil syndical réuni, la « CDIisation » de S. RYCHLICKI, afin de lui permettre la poursuite de ses missions au-delà du 03.11.2020.

1.1 Renouvellement du contrat de travail d'Anaïs Le Roi

Afin de répondre favorablement à l'action n°15 du tout 1^{er} Plan Climat Énergie Territorial (PCET), une conseillère en énergie partagée a été recrutée au sein du PETR Pays Vallée du Loir en date du 02 octobre 2017.

Depuis sa création, ce poste a bénéficié d'un soutien financier annuel de 24 000€ de la part de l'ADEME.

Aujourd'hui,

- . Considérant l'arrêt du co-financement de la part de l'ADEME à compter du 02 octobre 2020,
- . Considérant l'impossibilité d'avoir pu informer suffisamment en amont (du fait de la crise sanitaire liée au Covid), les futures collectivités adhérentes au service Conseil en Energie Partagé (CEP),
- . Considérant le manque actuel de visibilité quant au coût de l'adhésion des communes au service CEP, adhésions qui financent ce service,
- . Considérant qu'il est préférable de laisser s'installer le nouveau Conseil syndical, organe devant statuer sur la poursuite de la mission au regard des nouvelles conditions financières,

Il est proposé par voie d'avenant, à titre dérogatoire, de reporter la date de fin du contrat de travail à durée déterminée de l'actuelle conseillère en énergie partagée du 02 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte par voie d'avenant, à titre dérogatoire, de reporter la date de fin du contrat de travail à durée déterminée de la conseillère en énergie partagée du 02 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

1.2 Avenant aux conventions du service de Conseil en Énergie Partagé

Le service de Conseil en énergie partagé (CEP) a été lancé le 1^{er} janvier 2018 avec la signature des conventions des communes et communautés de communes adhérentes. Il avait été décidé alors, que ces conventions prendraient fin le 1^{er} octobre 2020, en même temps que l'accompagnement annuel de l'ADEME sur le financement de ce service.

Au regard de la situation sanitaire de ces derniers mois qui a considérablement ralenti la mise en place de la gouvernance locale, se voyant dans l'impossibilité d'informer suffisamment en amont les futures collectivités adhérentes au service CEP, n'ayant pu installer le nouveau Conseil syndical devant statuer sur la poursuite de la mission au regard des nouvelles conditions financières, il est proposé de rédiger des avenants aux actuelles conventions, permettant ainsi de poursuivre les actions et les accompagnements du service jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces prolongations n'engendreront aucun surcoût que ce soit pour les communes et communautés de communes adhérentes, ou pour le PETR, le financement du poste ayant été budgétisé pour l'année entière.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la proposition de rédiger des avenants aux actuelles conventions permettant ainsi de poursuivre les actions et les accompagnements du service jusqu'au 31 décembre 2020 et ce, sans surcoût pour les collectivités adhérentes.

1.3 Energie-climat : avenant au marché du Programme d'Intérêt Général pour la Rénovation Énergétique

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid19 a engendré la cessation d'une partie des activités de SOLIHA, prestataire en charge du PIG rénovation énergétique, à savoir la tenue de permanences et la réalisation de visites à domicile.

Après la validation d'un mode opératoire, SOLIHA a pu reprendre les visites à compter du 11 mai et les permanences à partir du 2 juin. Toutefois, afin d'assurer la sécurité de tout un chacun, SOLIHA a décidé d'équiper chacun de ses salariés de gants, gel hydroalcoolique et masques, pour chaque intervention, principalement les visites réalisées à domicile.

Le PETR se devant de supporter en partie le surcoût lié à la mise à disposition de ces équipements, il est nécessaire de procéder à la rédaction d'un avenant au marché initial.

Celui-ci permettra la formalisation d'un surcoût au marché initial réparti comme suit :

- Utilisation maximale de 11 masques FFP2 à 4,57€ HT l'unité ;
- Utilisation maximale de 64 masques chirurgicaux à 1,58€ HT l'unité.

Le surcoût engendré est estimé pour la moitié des visites prévues annuellement (soit 75 visites sur 150). Dans l'hypothèse où la situation sanitaire imposerait l'allongement de ces mesures, un nouvel avenant devra être rédigé.

Le montant du marché initial passe ainsi de 410 897€ HT à 411 048€ HT.

M. le Président du PETR soumet cet avenant au PIG, à l'approbation des membres du Conseil syndical.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical approuve par 24 voix Pour et 4 abstentions, cet avenant en plus-value au PIG pour un montant de 151 € HT

Deux membres du Conseil syndical, porteuse pour la 1^{ère} de 2 pouvoirs, se sont abstenues dans leur vote en expliquant qu'ils trouvaient assez « mesquin » la demande d'avenant au marché de la part de SOLIHA, le tout pour une somme si dérisoire (environ 150 €).

1.4 Appel à manifestation d'intérêts : Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires

En lien avec le programme AcoTE (Acteurs et collectivités engagés pour l'éco-mobilité), éligible aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), le PETR a eu connaissance d'un Appel à manifestation d'intérêts lancé conjointement par la Région et l'ADEME : « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires ».

La réponse à cet AMI est à formuler pour 26 août 2020 (date qui sera probablement reculée du fait des évènements de ces derniers mois).

Cet AMI a pour but d'accompagner les innovations/expérimentations des collectivités et associations répondant à un ou plusieurs défis, dont ceux de :

- . favoriser la mobilité inclusive (adaptabilité des solutions aux différents publics),
- . innover en matière de mobilité alternative et lutter contre l'autosolisme (ex. promotion et accompagnement au co-voiturage)
- . participer à la réalisation d'études de faisabilité pour améliorer les offres de mobilité durable sur le territoire,
- . etc.

Il s'agit pour le PETR de répondre à cet AMI afin de solliciter un accompagnement financier concernant les dépenses de fonctionnement, comme cela est possible et ce sur 3 ans (2021, 2022 et 2023).

La subvention ne pourra pas dépasser 50% de la dépense avec un plafond d'aide de 50 000€ (fonctionnement).

Le groupement « La Roue Verte/ANPP/Certinergy » a identifié un besoin d'accompagnement pour le programme AcoTE équivalent à 0,3/0,4 ETP.

M. le Président sollicite de la part de l'assemblée réunie l'autorisation de :

- . répondre à cet AMI avant la fin de l'été, afin que ce dossier soit étudié à la commission permanente régionale du 13.11.2020,
- . solliciter une aide régionale dans le cadre de cet AMI, à hauteur de 0,4 ETP d'un chargé de mission déjà en poste au sein du PETR, soit une somme annuelle de 8 700 € ou 26 100 € pour les 3 années d'accompagnement (2021, 2022 et 2023).
- . de signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés donne l'autorisation à M. le président :

- . de répondre à cet AMI avant la fin de l'été, afin que ce dossier soit étudié à la commission permanente régionale du 13.11.2020,
- . de solliciter une aide régionale dans le cadre de cet AMI, à hauteur de 0,4 ETP d'un chargé de mission déjà en poste au sein du PETR, soit une somme annuelle de 8 700 € ou 26 100 € pour les 3 années d'accompagnement (2021, 2022 et 2023).
- . de signer tous les documents en lien avec cette demande.

1.5 Demande de subvention LEADER « Malices au Pays 2020 »

Le projet "Malices au Pays 2020" est éligible au regard de la fiche action n°8 "Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine", à la stratégie locale de développement du GAL Pays Vallée du Loir - programme LEADER 2014-2020.

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
Communication	4 151,60 €	Etat – Contrat Local d'Education Artistique et Culturel	3 700,00 €
Spectacles	25 532,40 €	Partenaires culturels	8 400,00 €
Ateliers	5 271,55 €	Europe (LEADER)	20 000,00 €
Technique	947,61 €	Autofinancement	8 682,56 €
Droits d'auteur	2 516,40 €		
Transports	2 363,00 €		
TOTAL	40 782,56 €	TOTAL	40 782,56 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 20 000,00 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 20 000,00 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

1.6 Demande de subvention LEADER « Animation du programme LEADER pour 2020 »

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'ingénierie du programme Leader 2014-2020 sur l'année 2020, qui correspond à la fiche-action n°11 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 1,25 ETP réparti sur plusieurs postes ayant des missions telles que : l'animation, l'appui technique, l'instruction des dossiers, la participation aux réunions régionales, etc.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2020	34 628,26 €	Europe (LEADER)	43 212,98 €
Frais de structure (forfait)	5 149,24 €	Autofinancement	10 803,25 €
Prise en charge de 25% du poste de gestionnaire Leader + adhésion Leader France	14 238,73 €		
TOTAL	54 016,23 €	TOTAL	54 016,23 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 43 212, 98 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 43 212, 98 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

1.7 Demande de subvention LEADER « Animation du Plan Climat pour le Pays Vallée du Loir 2020 »

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'animation du Plan Climat sur l'année 2020, en correspondance avec la fiche-action n°6 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 1 ETP pour les missions suivantes : la mise en place d'actions de sensibilisation/d'information/formation à destination des élus, scolaire et du grand public, la mise en place d'actions techniques à destination des collectivités et la réalisation d'études (Bilan Carbone, Plan Climat, ...).

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2020	33 878,52 €	Europe (LEADER)	31 168,24 €
Frais de structure (forfait)	5 081,78 €	Autofinancement	7 792,06 €
TOTAL	38 960,30 €	TOTAL	38 960,30 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 31 168,24 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 31 168,24 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

1.8 Demande de subvention LEADER « Animation du CIAP 2019-2020 »

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'animation du CIAP pour la période 2019-2020, en correspondance avec la fiche-action n°5 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 0,60 ETP pour les missions suivantes : animation, coordination, communication, suivi administratif du CIAP « A la poursuite du temps caché ».

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2020	56 918,57 €	Europe (LEADER)	40 000,00 €
Frais de structure (forfait)	8 537,79 €	Autofinancement	25 456,36 €
TOTAL	65 456,36 €	TOTAL	65 456,36 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 40 000 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 40 000 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

1.9 Demande de subvention LEADER « Fête des lumières 2020 »

Le projet "Fête des lumières 2020" est éligible au regard de la fiche action n°8 "Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine", à la stratégie locale de développement du GAL Pays Vallée du Loir - programme LEADER 2014-2020.

Le dossier couvre les frais des intervenants (Patrimoine à Roulettes, ...), l'hébergement des intervenants, le matériel et le temps de travail de Mathilde Estadiou, chargée de mission Culture et Patrimoine.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Interventions artistiques	21 062,00 €	Etat – Contrat Local d'Education Artistique et Culturel	6 050,00 €
Hébergement	66,65 €	Région	3 000,00 €
Matériel	3 676,74 €	Europe (LEADER)	18 856,02 €
Technicien	1 764,13 €	Autofinancement	6 976,50 €
Communication	1 090,80 €		
Indemnités de la chargée de mission (environ 240 heures) + frais de structure	7 222,20 €		
TOTAL	34 882,52 €	TOTAL	34 882,52 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 18 856,02 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement

- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 18 856,02 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

1.10 Demande de subvention au titre du CLEA pour les actions éducatives 2020-2021

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle, il est demandé aux membres du Conseil syndical d'autoriser le Président à solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention à hauteur de 58 291€ et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Président à solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), une subvention à hauteur de 58 291€ et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

1.11 Délibération relative au soutien financier du PETR envers deux associations du territoire

Lors du débat d'orientation budgétaire puis lors du vote du budget 2020 (D07_23_01_2020), il a été acté qu'une subvention de 3000 € serait ventilée entre les associations Loir Littéraire et Patrimoine de Saint-Vincent du Lorouër.

Monsieur le Président présente l'intérêt de ces deux associations, qui ont sollicité une aide auprès du PETR :

- . l'association Le Loir Littéraire : ses objectifs s'inscrivent parfaitement dans les orientations définies par le PETR. L'édition annuelle des nouvelles du Loir Littéraire permet de disposer d'un vecteur de communication capable de véhiculer une image culturelle et dynamique du territoire. En contrepartie, l'association met à disposition du PETR des ouvrages qui sont redistribués au bénéfice des communes sous couvert des communautés de communes.
- . l'association Patrimoine de Saint-Vincent du Lorouër édite cette année et pour la 1^{ère} fois, une bande dessinée en lien avec le projet « A la poursuite du temps caché », dont une des étapes intéresse l'église de Saint-Vincent du Lorouër et sa voute en bois peinte.

A ces titres, alors que ces deux associations portent un projet intéressant pour le territoire de la Vallée du Loir, Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'accorder la somme de 1 500 € à chacune des deux associations.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical approuve par 26 voix « pour » la proposition de M. le Président d'accorder la somme de 1 500 € à chacune des deux associations.

Mme Carine Ménage (en possession d'un pouvoir) n'a pas pris part au vote car elle est membre du bureau de l'association Le Loir Littéraire.

2 INFORMATIONS

2.1 FestiLoir édition 2020

Après consultation du bureau du PETR et des communes concernées, il a été décidé de maintenir FestiLoir dans sa forme initialement prévue, soit 6 spectacles du 25 juillet au 02 août 2020. Seule la commune de Courcelles-la-forêt a indiqué qu'elle ne souhaitait plus accueillir la manifestation cette année, en raison des difficultés induites par la crise sanitaire. La commune de Oizé s'est portée candidate pour la remplacer.

Le programme s'établit comme suit :

Samedi 25 juillet - DISSE-SOUS-LE-LUDE

18h30

VISITE DECOUVERTE du château de Lorrière

Avec le Pays d'art et d'histoire

RDV à l'entrée du château (Accès route du Lude à Noyant) - Durée : 1h - Tarif : 5 € / 3 € (moins de 15 ans) / Gratuit (moins de 5 ans)

20h30

Au bord de l'étang (Rue de Lorrière)

YSENGRIN (Les Compagnons de Pierre Ménard)

Théâtre Gestuel et Musical - 55 minutes - A partir de 7 ans

On suit avec un plaisir gourmand les aventures tumultueuses et rocambolesques de nos deux compères grâce aux multiples voix du conteur, au chant des corps et à la danse des signes des deux comédiennes et au rythme du violoncelle.

Dimanche 26 juillet – LE GRAND-LUCE

18h30

VISITE DECOUVERTE du Grand-Lucé

Avec le Pays d'art et d'histoire

RDV devant la mairie - Durée : 1h - Tarif : 5 € / 3 € (moins de 15 ans) / Gratuit (moins de 5 ans)

20h30

Parc de la mairie

THE LOIRE VALLEY CALYPSOS

Musique tropicale from the Maine et Loire (Concert) - 1h15

Les quatre membres du groupe revisitent le calypso, cette musique populaire des caraïbes anglophones des années 50-60, en y ajoutant toutes les influences des musiques du monde, tout en restant fidèles à l'esprit d'origine du groupe, vintage, dansant, ensoleillé, festif et drôle.

Mardi 28 juillet – CHATEAU-L'HERMITAGE

18h30

VISITE DECOUVERTE de Notre-Dame de Château l'Hermitage

Avec le Pays d'art et d'histoire

RDV devant l'église - Durée : 1h - Tarif : 5 € / 3 € (moins de 15 ans) / Gratuit (moins de 5 ans)

20h30

Parc près de la mairie

BATMAN CONTRE ROBESPIERRE (Le Grand Colossal Théâtre)

Théâtre tragico-burlesque – 1h10

C'est l'histoire de Jean-Claude Barbès, un type bien, qui n'a jamais rien fait de mal et qui ne mérite pas la moitié de tout ce qui va lui arriver. Il a une femme, un fils, un appartement, un banquier, un emploi, des repas en famille avec son beau-frère le samedi, tout va bien.

Mercredi 29 juillet – BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF

18h30

VISITE DECOUVERTE de Beaumont Pied-de-Boeuf

Avec le Pays d'art et d'histoire

RDV devant la mairie - Durée : 1h - Tarif : 5 € / 3 € (moins de 15 ans) / Gratuit (moins de 5 ans)

20h30

Cour de l'école

AVARE (Le Collectif du Prélude)

Théâtre classique revisité - 1h - A partir de 7 ans

Une comédie riche en humour et en improvisation : quatre comédiens débordants d'énergie s'engagent dans un théâtre populaire et réinvente un classique avec un concept interactif.

Jeudi 30 juillet – OIZE

19h00

VISITE DECOUVERTE de Oizé

Avec le Pays d'art et d'histoire

RDV devant l'église - Durée : 1h - Tarif : 5 € / 3 € (moins de 15 ans) / Gratuit (moins de 5 ans)

21h30

Place Marin Mersenne

LE PLEIN DE SUPER (La Boîte Carré)

Projection de courts-métrages – 50 min

Embarquement immédiat pour un voyage cinématographique au pays du court-métrage ! A destination des petits comme des grands, ces films évoquent des thèmes variés, traités avec poésie, imagination, humour...En fin de projection, les spectateurs peuvent écrire une carte postale au réalisateur de leur choix.

Samedi 1er août – BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR

18h30

VISITE DECOUVERTE de Bazouges

Avec le Pays d'art et d'histoire RDV devant l'église de Bazouges- Durée : 1h - Tarif : 5 € / 3 € (moins de 15 ans) / Gratuit (moins de 5 ans)

20h30

Parc derrière l'école de Bazouges

LE BALLUCHE SOUNDSYSTEM (Collectif La Saugrenue)

Bal saugrenu – 2h

Comme sorti d'un roman de Jules Verne, cet orphéon des temps modernes, pose son mix saugrenu où se côtoient dub, tango, swing, dance floor, électro et rock pour une expérience sonore irrésistible. Amateurs de guinche, teufeurs encravatés, gambilleurs du samedi soir, préparez-vous à enflammer la place, car ce soir tout est permis.

Un protocole sanitaire a été rédigé par le PETR, avec l'accord des communes, et a été soumis à validation de la Préfecture.

Monsieur François Boussard insiste sur le fait de l'importance du maintien de l'habitude de ce rituel d'animation au cœur de l'été.

2.2 Visites estivales du Pays d'art et d'histoire

Le programme d'été du PAH a également été maintenu avec quelques modifications par rapport au programme initialement prévu (remplacement des visites sensorielles ou dégustation par des visites simples ou aux lampions).

Les principales nouveautés pour 2020 sont :

- Les visites guidées du Prytanée National Militaire : 3 visites classiques tous les matins et une visite en réalité augmentée tous les soirs sauf le mardi, du 15 juillet au 2 août.
- La mise en place d'une billetterie en ligne via la place de marché régionale afin de limiter les manipulations d'espèces
- Un atelier enfant sur le site archéologique d'Aubigné Racan, sur le thème de l'hygiène et des bains à l'époque romaine.

Le programme complet a été distribué sur table.

2.3 Accueil du doctorant à compter du 01 septembre 2020

En date du 04 juillet 2019, une délibération (D09_04_07_2019) a été prise par le Conseil syndical pour valider le principe de répondre au programme « 1000 doctorants en milieu rural » et ainsi d'accueillir un doctorant pour 3 ans à compter du 01 janvier 2020.

Ce projet ayant pris beaucoup de retard du fait de délais de traitement administratif très longs, le PETR est juste en mesure de donner suite à ce projet, en ce mois de juillet 2020.

Rappel - sujet de la thèse : *La pérennité d'un espace rural face à la notion d'accessibilité : Mobilité et immobilité sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir.*

Au nom du Conseil syndical, M. le Président du PETR Pays Vallée du Loir va ainsi procéder aux démarches suivantes :

1. signature de la convention CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) qui lie l'ANRT (Agence nationale de la recherche et de la technologie) et le PETR pour une durée maximum de 36 mois (sauf conditions particulières). *Cf. annexe 1*

Cette convention précise que le salarié-doctorant est M. Vincent Igelnick, que son salaire brut annuel ne peut pas être inférieur à 23 484 €, que Mme Sophie Rychlicki est en charge du suivi scientifique et technique de ce projet au nom de l'employeur et que l'encadrement de la thèse est assuré par le laboratoire académique de recherches : UMR 6590 – ESO Espace et Société Le Mans.

2. établissement encore en cours et signature à venir, d'un contrat de collaboration de recherche avec le laboratoire de recherches de l'Université du Mans (représenté par M. Gérald Billard) et ce, pour la durée du doctorat (3 ans).

3. rédaction et approbation, conformément aux crédits inscrits au budget 2020, du contrat de travail à durée déterminée de 36 mois (3 ans) de M. Vincent Igelnick, qui débutera au 01 septembre 2020, en tant que chargé de mission.
4. signature de tous les documents, contrats, conventions en lien avec ce projet de doctorat.

La convention CIFRE ouvre le droit à une bourse de recherche qui sera versée au PETR trimestriellement, à terme échu, Le montant de la bourse est de 14 000 € annuels et est indépendant de l'indemnité salariale du doctorant.

Un certain nombre de documents/rapports/constats sera à fournir au fil du déroulement des 3 ans.

2.4 Energie-Climat : Le service CEP dans une brochure ADEME Internationale

Dans le cadre d'une collaboration entre la Région Pays de la Loire et un réseau de villes libanaises, l'ADEME Internationale développe des outils de communication sur les bonnes pratiques en matière de gestion de l'énergie.

Le PETR Pays Vallée du Loir a été sollicité et a répondu favorablement à l'ADEME Internationale pour présenter un retour d'expérience de son service de Conseil en Énergie Partagé. M. Wehrlé, élu référent CEP de la commune de Lhomme, a accepté de participer à cette action pour donner son point de vue (Lhomme est une commune adhérente au service).

Un document final est attendu pour cet automne ou cet hiver.

2.5 Proposition d'une date pour l'installation du futur Conseil syndical

Pour l'installation du nouveau Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, il était proposé la date du jeudi 30 juillet à 17h00, à Vaas.

Initialement, cette date d'installation devait obligatoirement survenir dans les 4 semaines suivant l'installation des conseils communautaires des CC membres du PETR, soit au plus tard le 14 août 2020.

Depuis, la loi du 22 juin 2020 a été promulguée et laisse une amplitude beaucoup plus importante pour l'installation du prochain CS, qui doit intervenir au plus tard le 25 septembre 2020.

Après échanges divers, il est décidé entre les membres présents de retenir la date d'installation du prochain Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, **le mercredi 23 septembre 2020 à partir de 18h00.**

Il est rappelé qu'à partir du 23 juillet 2020 au soir (date de nomination des nouveaux délégués syndicaux au sein de la CCLLB), M. Vallienne aura perdu tout mandat. Il devra alors être remplacé par le second vice-président (M. Boussard), le 1^{er} vice-président (M. Chauveau) n'ayant plus également de mandat.

3 QUESTIONS DIVERSES